



Luxembourg, le 06 juillet 2023

Circulaire n° 2023-084

## Circulaire

aux administrations communales

**Objet : Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2023/2024**

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Il est porté à la connaissance des administrations communales que les manuels scolaires et le matériel didactique relatifs à l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2023/2024 peuvent être commandés à partir de ce jour auprès de la Division Imprimés et Fournitures de bureau du Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE-IFB).

Pour des raisons organisationnelles et logistiques, les administrations communales sont invitées à passer leur commande jusqu'au 31 juillet 2023.

Je vous invite à passer prioritairement votre commande via le site Internet du CTIE-IFB en vous rendant sur le site <https://www.ctie-afb.etat.lu>. **Sachez que ce site est uniquement accessible par un PC qui est connecté au réseau informatique des administrations communales!** Veuillez vous connecter avec votre utilisateur et mot de passe sous le menu « Identification ». Au cas où vous ne disposez pas d'un compte utilisateur ou vous ne connaissez plus votre mot de passe, veuillez contacter le CTIE par email à [diffusion@ctie.etat.lu](mailto:diffusion@ctie.etat.lu).

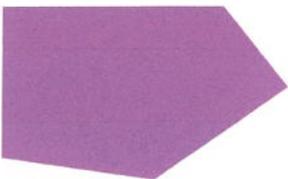
Ensuite, sous la rubrique « Publications », veuillez indiquer en tant que critère de recherche « Editeur: Education ». A toutes fins utiles, la sélection affichée pourra être imprimée sous forme de liste. Il est important que vous traitiez votre commande cycle par cycle. Après avoir complété un cycle veuillez ajouter les articles au panier sans attendre.

Afin de garantir le déroulement optimal des livraisons, je vous prie de bien vouloir veiller à ce que les différents champs de la rubrique « Passer commande pour » soient dûment remplis. Les commandes Internet sont finalisées moyennant la validation du champ « Confirmer la commande » et l'envoi du bon de commande – imprimé via le champ « Imprimer bon de commande », signé et validé par le cachet de l'administration communale – au CTIE Division IFB par email à [diffusion@ctie.etat.lu](mailto:diffusion@ctie.etat.lu). Les heures d'ouverture du lieu de livraison et autres observations éventuelles sont à indiquer sous la rubrique « Remarque ».

Un manuel d'utilisation détaillé est joint à ce courrier.

Si, pour une raison exceptionnelle et motivée, il ne vous était pas possible d'accéder au site Internet, vous pouvez passer votre commande en complétant le bon de commande ci-joint, qui peut aussi être téléchargé sur le site [www.men.public.lu](http://www.men.public.lu). Veuillez noter que l'ordre d'affichage de la liste Internet CTIE-IFB et l'ordre d'affichage du bon de commande MENJE ne sont pas forcément identiques.





Les commandes passées via Internet seront traitées prioritairement.

Les commandes incomplètes, qu'elles soient passées via Internet ou via bon de commande MENJE, ne pourront pas être traitées.

La distribution des commandes débutera en juillet 2023. Les manuels qui ne seront pas disponibles lors de la première livraison et qui ne figureront donc pas sur le bulletin de livraison CTIE-IFB seront fournis par la suite dans les plus brefs délais possibles. Toute réclamation est à signaler dans un délai maximum de deux semaines après réception de la livraison. Passé ce délai, plus aucune réclamation ne pourra être considérée.

La livraison des commandes se fera en principe directement à l'adresse de l'administration communale ayant passé commande. Si l'adresse de facturation différait de l'adresse de livraison (exemple : syndicats intercommunaux), je vous prie de l'indiquer clairement afin d'éviter tout malentendu. Il convient de préciser que, pour des raisons organisationnelles, la division IFB du CTIE ne peut accepter qu'une seule commande par commune, avec une adresse de livraison unique et que ni commandes individuelles, ni division de commandes par bâtiments scolaires ne sont possibles. D'éventuelles commandes supplémentaires ultérieures sont à regrouper et à limiter à un strict minimum.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du service « Diffusion et Entreposage » ( Tél.: 247-73071 / email : [diffusion@ctie.etat.lu](mailto:diffusion@ctie.etat.lu) ).

Le Ministre délégué à la Digitalisation



Marc Hansen

